



COUR D'APPEL DE DOUAI
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LILLE
Section civile du Parquet
Avenue du Peuple Belge
B.P. 729 - 59034 LILLE CEDEX
Tél : 03.20.78.35.50 - Fax: 03.20.78.33.66

Le procureur de la République

à

M. Roger DE RUYFFELAERE

Objet : Liste des experts - réinscription
Référence : Décret n°2004-1463 du 23 Décembre 2004
P.J. : Formulaire de réinscription

Madame, Monsieur,

Le décret n° 2004-1463 du 23 Décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, publié au Journal Officiel du 30 Décembre 2004, ayant abrogé le décret n° 74-1184 du 31 Décembre 1974, a modifié la procédure d'inscription et a institué une procédure de réinscription sur les listes dressées par les Cours d'Appel.

C'est ainsi que l'inscription initiale n'est faite, à titre probatoire que pour une durée de 3 ans. Les réinscriptions ultérieures ne sont valables que pour 5 ans.

Si vous désirez être réinscrit(e), vous devez donc impérativement m'adresser votre demande avant le 1^{er} mars 2019. Passé ce délai, et en cas d'abstention de votre part, vous ne figurerez plus sur la liste.

Vous voudrez bien joindre à votre demande tous éléments d'actualisation de votre situation personnelle et de vos coordonnées ainsi que tous éléments permettant d'évaluer :

- 1° L'expérience que vous avez acquise tant dans votre spécialité que dans la pratique de la fonction d'expert depuis votre dernière inscription
- 2° La connaissance que vous avez acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicables aux mesures d'instruction confiées à un technicien ainsi que les formations que vous avez suivies dans ce domaine

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Fait au parquet de Lille le 23 janvier 2019
P. Le procureur de la République,